

Entretien de votre installation


Après chaque entretien penser à transmettre un justificatif au SPANC



Afin de pérenniser votre installation, elle doit être vérifiée et entretenue régulièrement (tous les 4 ans en moyenne) de manière à assurer :

- Le bon état des installations et des ouvrages,
- Le bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif de traitement.

Les différents regards doivent être accessibles pour permettre l'entretien et le contrôle.

Dénomination	Type d'ouvrage	Fonction	Fréquence d'entretien	Vérification et nettoyage
Bac à graisse	Prétraitement	Ouvrage destiné à la rétention des matières solides, graisses et huiles des eaux ménagères	Une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> • Vidanger totalement les boues déposées au fond, • Vidanger les graisses accumulées en surface, • Nettoyer le dispositif au jet et le remplir d'eau claire avant la remise en service.
			Tous les trois mois	Vérifier : <ul style="list-style-type: none"> • Le volume des dépôts et des graisses, • L'absence d'odeur, • Le non-colmatage des canalisations d'amenée et d'évacuation, • L'absence de corrosion de la partie en béton non immergée.
Fosse toutes eaux ou fosse septique	Prétraitement	Ouvrage destiné à la collecte, à la liquéfaction partielle des matières polluantes contenues dans les eaux usées et à la rétention des matières solides et des déchets flottants. Elle est « toutes eaux » lorsqu'elle reçoit les eaux-vannes et les eaux ménagères.	A 50 % du volume de la fosse (Environ 4 ans pour une famille de deux adultes et deux enfants avec une fosse toutes eaux de 3 m ³)	<ul style="list-style-type: none"> • Enlever les dépôts au niveau des cloisons, des tubes plongeants, • Remplir la fosse d'eau claire après la vidange, • Vérifier l'état des parties non immergées (corrosion du béton).  Ne pas nettoyer la fosse au jet d'eau (sauf si on recherche des fissures).
Préfiltre	Prétraitement	Ouvrage destiné à protéger l'étape de traitement par rétention des matières en suspension dans l'eau. Il peut être intégré ou non à la fosse.	Tous les 6 mois	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyer au jet le matériau filtrant en le retirant de son contenant pour ne pas envoyer dans le dispositif de traitement les résidus préalablement retenus. S'il présente une usure prononcée, le changer. • Vérifier l'absence de corrosion du béton le cas échéant, • Vérifier les arrivées d'air, • Vérifier l'absence de dépôt important sur les matériaux, signe d'un dysfonctionnement des dispositifs situés en amont.
Traitement par le sol ou reconstitué (filtre à sable, tranchées d'épandage,...)	Traitement	Ouvrage destiné à traiter les eaux de votre installation. Il a été conçu en fonction de la charge de pollution maximale apportée par l'habitation.	Une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le bon écoulement des eaux prétraitées dans les regards et l'absence de colmatage des tuyaux d'épandage.
Système compact (microstation,...)	Traitement	Ouvrage destiné à traiter les eaux de votre installation. Il a été conçu en fonction de la charge de pollution maximale apportée par l'habitation.	Une fois par an	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier le bon écoulement des eaux prétraitées ou brutes dans les regards, • Vérifier le niveau de boues et faire une vidange à 50 % du volume de la cuve. • Vérifier les pièces d'usures telles que les pales des agitateurs, les membranes d'aération (vérifier la présence de bulles d'air dans l'ensemble de la cuve aérée).
Exutoire	Rejet		Une fois par an	Vérifier la transparence de l'eau qui sort de votre installation.